



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

(EMBARGO : MARDI 29 MAI 14 HEURES)

Nouveau départ pour la Case à chocs

Lieu de rendez-vous des amateurs de musiques du monde, la Case à chocs de Neuchâtel va prendre un nouveau départ à la rentrée de septembre. Une association en voie de constitution mettra gratuitement la salle de musique à disposition des organisateurs de soirées non sans veiller à ce que tous les styles de musique soient représentés à travers une programmation riche et variée. La Direction des affaires culturelles de la Ville de Neuchâtel a par ailleurs décidé de confier la gestion courante du lieu à l'Association du Festival du film fantastique de Neuchâtel.

La Case à chocs exploitée à titre intérimaire depuis septembre 2006 par la Direction des affaires culturelles – après que la Ville de Neuchâtel et l'Association des musiciens neuchâtelois (AMN) eurent décidé d'un commun accord de mettre fin au 31 août 2006 au bail à loyer qui les liaient – fermera ses portes le 24 juin prochain à l'aube à l'issue de la Fête de la musique. La Case rouvrira début septembre et se lancera dans une nouvelle saison sur des bases renouvelées. La gestion des bâtiments de l'ancienne brasserie Muller sera confiée à l'Association du festival international du film fantastique (AFIFF) Désormais titulaire du bail à loyer pour la grande salle, la petite salle du Namasté et les 15 locaux de répétition. L'AFIFF est mandatée par la Ville de Neuchâtel pour encaisser les loyers et les charges desdits locaux et pour s'occuper de toutes les tâches administratives en relation avec le fonctionnement des salles de concerts. Rétribuée à raison de 40'000 francs par an pour ce travail, l'AFIFF a d'ores et déjà engagé un administrateur à temps partiel pour la Case à chocs en la personne de Hugues Houmard.

Parallèlement, une association en voie de constitution prendra le relais de l'AMN et s'occupera de la programmation. Plus précisément, l'Association de Coordination de la Case à Chocs (ACDC) aura pour tâche de sélectionner les associations, collectifs et particuliers désireux d'organiser une soirée dans l'une ou l'autre des salles de la Case à chocs. L'ACDC sera dirigée par un comité formé de personnes connaissant bien le domaine des musiques actuelles et actives sur la scène culturelle régionale. L'agence Plateau libre de Georges Grillon et Festineuch par exemple y seront représentés. La nouvelle association engagera un programmateur à temps partiel qui, avec la commission de programmation de l'ACDC, sera chargé de la planification des soirées.

Pratiquement, l'organisateur retenu par la commission disposera gratuitement de la salle et de son équipement son et light racheté l'automne passé par la Ville. Il encaissera les entrées et recettes de bar tandis que les frais relatifs à la sécurité, aux patentes et autorisations, et aux taxes seront à sa charge. En cas de bénéfice, il en reversera la moitié – jusqu'à concurrence de 3'000 frs - dans un fonds servant à couvrir les déficits d'organisateur moins chanceux programmant des groupes moins commerciaux.

Les moyens alloués par la Ville à l'AFIFF et à l'ACDC pour gérer et animer la Case à chocs et rétribuer le programmateur n'excéderont pas les subventions directes et indirectes perçues jusqu'en août 2006 par l'Association des musiciens neuchâtelois (AMN).

Consciente de l'importance pour les groupes de musique de disposer de locaux de répétition à des coûts abordables, la Direction des affaires culturelles a demandé à l'AFIFF, titulaire du bail, de ne pas augmenter les loyers actuels de ces locaux. Les musiciens devront en revanche s'acquitter désormais en plus de leur loyer des charges relatives aux locaux loués.

Cette nouvelle organisation prendra effet le 1^{er} août 2007 et durera pour le moins une année et demie. Le Conseil communal entend en effet tirer un bilan de ce nouveau mode de fonctionnement de la Case à chocs à l'issue d'une première saison et présenter un rapport d'information à ce sujet au Conseil général dans le courant de l'automne 2008. L'expérience sera évidemment reconduite au-delà de 2008 si le bilan est positif et le Conseil général satisfait.

Pas moins de 60 soirées se sont déroulées dans la grande salle et/ou la salle du Namasté depuis la reprise de l'exploitation de la Case à chocs en septembre dernier par la Direction des affaires culturelles. Et cinq sont encore prévues jusqu'à la fermeture estivale qui interviendra à l'issue de la Fête de la musique le 24 juin à l'aube, dont une grande soirée de salsa le 16 juin. Grâce à une petite équipe dévouée issue de l'ancien comité de l'AMN et de deux techniciens placés sous la responsabilité du délégué culturel, la Case à chocs a accueilli tout au long de l'année les organisateurs de concerts qui ont loué les lieux équipés pour un montant variant entre 1500 et 3000 frs par soirée en fonction des garanties de déficit octroyées. Ce fonctionnement a semble-t-il répondu à l'attente des organisateurs qui ont retrouvé une salle de concert performante et accueillante. Plusieurs festivals, beaucoup de soirées électro, du rock, du blues, du rap, du hip-hop, de la salsa, du reggae : la Case fut le lieu de concerts mémorables fréquentés par des milliers de jeunes et de moins jeunes, cela sans accident, ni bagarre, ni plaintes de voisins, ni dégradations...

Ce mode de fonctionnement – emprunté à la Coupole à Bienne et assez proche, quoique moins avantageux, du système qui sera mis en place à partir de septembre - a permis non seulement d'équilibrer les comptes de la Case à chocs mais également de dégager quelques bénéfices utilisés pour réviser et de compléter le matériel son et light de la grande salle.

Neuchâtel, le 29 mai 2007

Renseignements complémentaires : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel,
☎ 032 717 76 02
Hugues Houmard, AFIFF, ☎ 032 730 50 33